

Le rôle crucial du découpage du réseau dans la réalisation du plein potentiel de la 5G

(Par Zoran Lazarevic, directeur de la technologie chez Ericsson Moyen-Orient et Afrique)



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 218 du Lundi 08 Février 2021



POLITIQUE

P-4

Monsieur Talon chez ses alliés, Moede-Bénin et PRD



Fally Ipupa à Cotonou

**Les Pepit'Arts
d'Adjarra accueillent
aussi l'artiste**

P.2

Tournoi Seal Of Hope U17

**Cefes (Espoir
sport) soulève
dame coupe**

P.9

Sport / Football
Championnat national de Ligue Pro :
Les résultats de la 3 ème Journée

P.9

AGRESSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES SPORTS, GALIOU SOGLO

P.2

Le procureur ouvre une enquête judiciaire

Promotion de la mode béninoise

P.2

Fally Ipupa valorise la marque Lolo Andoche



Votre Spécialiste
en Ingénierie de
Revêtements
et des Constructions
Modernes.

00229 52 38 51 00

00229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Politique : Djougou parraine la candidature de Talon.

«Le Bénin, en 2021, testera son processus démocratique une nouvelle fois lors de l'élection présidentielle. Le mandat donné au président Patrice Talon en 2016 arrive à son terme et le suffrage universel sera sollicité à nouveau. Notre pays a établi une tradition heureuse de tenue à bonne date des élections, gage de stabilité institutionnelle depuis l'avènement du Renouveau démocratique.

Des réformes de notre arsenal juridique ont transformé le rôle de l'élu que nous sommes dans le processus de l'élection présidentielle. « Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République s'il n'est dûment parrainé par des élus dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi ». Ainsi, l'article 44 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 a mis à la charge des élus une responsabilité nouvelle qui participe de la maturité de notre processus démocratique.

Cette nouvelle responsabilité vise aussi à renforcer les mécanismes de l'élection du président de la République, en mesurant toute la gravité de la charge. Cette disposition est complétée et précisée par l'article 132 alinéa 9 du Code électoral du 15 novembre 2019. En effet, il dispose : « Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République ou de vice-président de la République s'il n'est dûment parrainé par un nombre de députés et/ou de maires correspondant à au moins 10 % de l'ensemble des députés et des maires ». La précision du type d'élu renforce le caractère sérieux conféré à la responsabilité de parrainer un candidat à l'élection présidentielle. Le parrainage est une mesure qui donne l'occasion aux députés et maires, représentant des circonscriptions électorales ou des zones administratives, de fournir aux candidats, le filtre des aspirations de leurs mandants. C'est ainsi que nous comprenons cette responsabilité à nous confiée par la loi.

Depuis le 1er juillet 2020, la commune de Djougou nous a confié la mission de sa direction et de sa représentation. Cet honneur fait peser sur nous, la charge de certaines décisions dont le compas est la satisfaction des besoins des populations de la commune.

En dépit des efforts consentis, Djougou, 3e commune du Bénin, présente un état peu enviable que nous nous attendons à améliorer au fur et à mesure que notre action se déploie. Mais le réalisme qui nous a toujours caractérisé, veut qu'on intègre l'impact des décisions du pouvoir central sur nos actions.

En effet, une grande partie des ressources et des initiatives dont a besoin Djougou sont détenues par le pouvoir central et donc le président de la République. Notre choix de parrainage s'inscrit donc dans la logique de l'efficacité des projets de développement socio-économique et humain qui peuvent contribuer au bonheur des populations de la commune de Djougou et plus largement à celui des Béninois.

Le président Patrice Talon est désormais candidat à sa propre succession et notre parrainage se porte sur lui. Djougou choisit de parrainer Talon. Le programme d'action du gouvernement Talon a entrepris de révéler le Bénin aux yeux du monde. Cette ambition s'est traduite au cours du premier quinquennat par des réformes courageuses, voire impopulaires mais nécessaires. Elle s'est aussi concrétisée par la mise en route des travaux ayant transformé nos villes, notre agriculture et même nos habitudes. La dématérialisation des services publics, la réforme qui permet aux retraités de toucher leur pension dès le premier mois qui suit leur admission à la retraite, les infrastructures de transport (1828 km de routes engagées ou en réhabilitation) et de santé, les performances de l'agriculture béninoise (1er producteur de coton sur le continent avec 715 000 tonnes en 2019-2020 et 2e producteur de vivriers dans l'espace Uemoa), le développement du secteur du tourisme sont des témoignages de l'action du Président Talon. Les réformes politiques, la réglementation du droit de grève, la séparation des hôpitaux publics et privés peuvent faire grincer des dents aujourd'hui mais elles amèneront indubitablement à un meilleur vivre-ensemble.

Pour le cas particulier de Djougou, nous pouvons énumérer sans être exhaustif la construction en cours d'un stade omnisports de 3 000 places aux standards internationaux, la construction d'un marché moderne dont le coût est estimé à plus de 4 milliards de F Cfa, la réhabilitation et le redimensionnement du château d'eau dont la capacité est passée désormais à 200 m3/h. Mieux, lors de son passage à Djougou pour l'exercice de reddition de comptes, le Président Patrice Talon s'est engagé à redonner à notre cité une envergure industrielle.

Sous le Président Talon, le pays a amorcé la marche vers l'indépendance énergétique avec en 4 ans, la production de plus de 50 % de ses besoins.

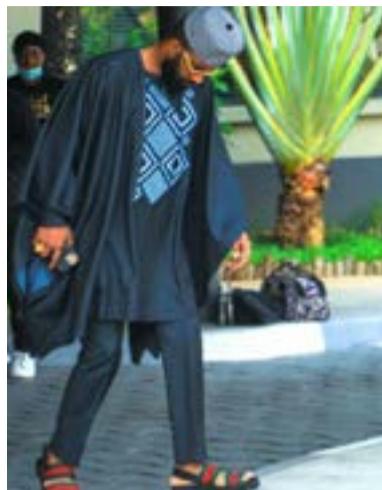
Mais en réalité, le vrai bilan de ce quinquennat est immatériel. Il réside dans le modèle de gouvernance, dans un leadership fondateur et qui inaugure une nouvelle ère de conduite des affaires publiques qui, à tout le moins, laisse espérer une véritable option pour le développement. Nous avons vu comment avec vision et méthode, on peut bâtir et s'atteler à offrir à chaque territoire une spécificité. La gouvernance implémentée par le Président Patrice Talon permet à chaque territoire d'avoir son créneau au sein de la nation et de s'y exceller. Le bilan de ce premier mandat, c'est aussi la capacité d'exécution, dire ce qu'on veut faire et le faire pour le bien-être des populations à la base, même au détriment, de son confort personnel. Cela a eu l'avantage d'opérer des choix difficiles mais salutaires comme ce fut le cas par exemple des chefs-lieux de départements et dont Djougou a bénéficié directement.

Mais toutes ces actions sont encore à mi-chemin et demandent un achèvement. La vision du Bénin Révélé est pensée et pilotée par le Président Talon, il est important donc de lui permettre de continuer la mise en œuvre de cette vision. Djougou attend de ce deuxième mandat une poursuite des efforts vers les communes comme elle qui manquent de visibilité, mais regorgent de potentiel. Notre commune veut bénéficier des dividendes du programme d'action du gouvernement. En souhaiter la continuation est donc une logique réaffirmée».

Par Malick Seibou Gomina
Maire de la Commune de Djougou

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Promotion de la mode béninoise Fally Ipupa valorise la marque Lolo Andoche



Le créateur de mode béninois Charlemagne AMOUSSOU pose un acte utile pour la promotion de sa marque. Acteur incontournable de la mode béninoise, il sait mettre en valeur les produits issus de ses créations. Cette fois-ci, il fait découvrir sa marque à Fally Ipupa. Profitant de son arrivée à Cotonou

Concert privé du chanteur congolais Fally Ipupa à Cotonou Les Pepit'Arts d'Adjarra accueillent l'artiste

(Le maire Germain WANVOEGBE, le président colonel Dieudonné TÉVOÉDJÉ de l'association LSM et d'autres étaient les grands soutiens de l'événement)



L'avion du chanteur congolais a atterri, tard dans la nuit du mercredi 3 février 2021, à l'aéroport Cardinal Bernadin Gantin de Cotonou. Comme annoncé, Fally Ipupa est à Cotonou pour un concert privé, organisé dans le cadre de sa tournée africaine. A cet effet, il a été décidé de rencontrer les jeunes «Pepit'Arts» de Médédjanou le vendredi 05 février 2021 avant le grand rendez-vous de Cotonou le samedi 06 prochain. Ce

nou pour un concert, Lolo Andoche a fait porter à la star internationale congolaise Fally Ipupa une tenue de sa collection « Agbada ». L'artiste Fally n'a pas tardé à valoriser la mode béninoise au cours de ses descentes sur le terrain. Dans sa tenue, bien dressée, la star congolaise promeut une identité qui devient la sienne. Il reste épater par la qualité du travail et la finesse dans les coutures. Il faut dire que le styliste béninois, Lolo Andoche ne cesse de mettre en valeur ses productions pour de jour en jour attirer l'attention des connaisseurs quitte à la promotion de l'identité béninoise. Comme un vrai fan de la mode Fally Ipupa découvre d'autres merveilles qu'il va certainement adopter et promouvoir. Le résultat du travail bien fait Depuis près une trentaine d'années, Lolo Andoche met en valeur le made in Bénin. La créativité, la finesse dans le travail, l'amour pour la mode, la valorisation et la diversification de ses créations

font de lui un designer plein de talents. Grâce à son travail, il est reconnu sur le plan international après avoir reçu plusieurs prix tant au Bénin en Afrique que dans le monde. Toute chose qui confirme sa suprématie en matière de créativité. Il reçoit de plus en plus des fans de la mode qui désormais adoptent la marque Lolo Andoche. Profitant de toutes les occasions pour permettre aux citoyens béninois comme d'autres pays de faire recours au prêt-à-porter béninois, Lolo Andoche a ouvert ses boutiques dans plusieurs quartiers de Cotonou et de certaines villes du pays avec des soldes plus ou moins régulières suivis de nouvelles collections à n'en point finir. Ce qui révèle sa différence en matière de promotion de la mode béninoise. En essayant d'offrir à la star congolaise sa création, il invite ainsi celui-ci à devenir ambassadeur de ses collections auprès de ses pairs congolais et d'autres nations.

album phare dont le titre est «Eloko Oyo» qui répondait bien au son des tambours béninois. Rappelons simplement que le maire Germain WANVOEGBE, le président colonel Dieudonné TÉVOÉDJÉ de l'association Leader Solidaire de Médédjanou (LSM), le deuxième adjoint au maire André ASSOGBA, les conseillers communaux Janvier HOUNVIO, Grégoire HOVO-ZOUNKOU, Jean-Clément GBESSEMEHLAN et d'autres étaient les grands soutiens de l'événement.

Jérémie KOSSOU (Jéré - Solo)



AGRESSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES SPORTS, GALIOU SOGLO LE PROCUREUR AUBERT KODJO OUvre une enquête judiciaire pour élucider le dossier

Le Procureur de la République

N° 2020MJ/CAC-TPI-AB-CAL/PRSP

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE D'ABOMEY CALAVI AU SUJET DE L'AGGRESSION DE MONSIEUR GALIOU SOGLO

Mesdemoiselles et Messieurs les télespectateurs,

Le vendredi 05 février 2021, aux environs de Abomey-Calavé, un communiqué d'arrondissement du Tribunal a été arrêté contre monsieur Galiou SOGLO a causé des coups de feu sur une piste de 3,5 mètres de large située à 2,7 kilomètres de la voie bitumée traversant ZINVIÉ, alors qu'il se rendait à bord de son véhicule de marque LEXUS 470 immatriculé à Abomey-Calavé pour y tenir une réunion politique. Selon ses déclarations, un tireur a été posé sur la voie pour lui barrer la route. C'est à ce niveau, qu'il essayait de contourner l'obstacle, il a essayé des coups de feu.

Il a été arrêté par les forces de police territoriale ment complètement, l'ouverture d'une enquête à l'effet de faire des constatations d'usage, d'identifier la victime, les témoins et tout autre sachant, d'interroger et d'arrêter en vue de leur déposition, tout individu qui a été impliqué dans la commission du délit et de déterminer l'enquête que je confondre déjà avec les unités de police judiciaire.

Le parquet près le tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey Calavé porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que l'enquête pour établir les causes exactes de survenance des faits et pour élucider l'identité des auteurs et pour établir les modalités de la procédure pénale.

J'en appelle au calme et à la extrême de tous, en vue de la conduite diligente des investigations.

Je recommande aux uns et aux autres de l'absence de divulguer, propager y compris sur les réseaux sociaux, des informations qui sont de nature à faire obstacle à la manifestation de la vérité et conduire à des conclusions hâtives qui pourraient être erronées.

En outre, le parquet près le tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey Calavé ne manquera pas de tenir l'opinion informée de l'évolution de l'enquête.

Je vous remercie

Aubert KODJO

Page 1 sur 1

**Le Journal de
NOTRE EPOQUE**
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Politique

Patrice TALON, reconnaissant, galvanise les militants de MOELE-BÉNIN



Patrice TALON, fidèle à sa démarche de soutien aux formations politiques qui ont accompagné ses actions durant son mandat qui tire à sa fin, a pris part, dans la soirée du samedi 06 février 2021, à la cérémonie de l'Installation Nationale Officielle des Coordinations Départementales du Mouvement des Élites Engagés pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BÉNIN).

La manifestation qui s'est déroulée au Bénin Royal Hôtel à Cotonou, en présence de monsieur Jacques AYADJI, Président du MOELE-BÉNIN, du Bureau Politique National, des coordonnateurs des 12 départements et des organes techniques du parti, a été une occasion pour le Président Patrice TALON de réaffirmer son attachement à cette formation politique dont il salue le contenu et le sens de l'engagement militant. « J'aime

Jacques AYADJI, mon ami. Je connais beaucoup d'entre vous que j'apprécie et j'aime. J'admire tous les militants de MOELE-BÉNIN».

Pour les mésaventures qui ont empêché la participation du MOELE-BÉNIN aux deux dernières consultations électORALES, à savoir les législatives et les communales, le Président Patrice TALON a tenu à préciser : « Il faut se convaincre d'une chose. Il n'y a eu aucun complot au détriment de MOELE-BÉNIN. Même si je n'ai pas été un promoteur des premiers jours, considérez que je suis désormais un promoteur de MOELE-BÉNIN». Du fond du cœur, le Président Patrice TALON, dans son adresse aux militants de MOELE-BÉNIN a exprimé toute sa reconnaissance à cette jeune formation politique qui a porté de bout en bout à ses côtés, les nombreuses et difficiles réformes qui ont été engagées. Il lance un appel aux instances dirigeantes afin qu'elles travaillent à sortir de l'élitisme, à s'ouvrir la masse, à grandir, pour espérer un jour

conquérir et exercer le pouvoir.

Le point d'orgue de la cérémonie, a été l'installation des 12 coordonnateurs départementaux. Ils ont été faits ambassadeurs du Président Patrice TALON devant ce dernier, considéré comme le leader charismatique de MOELE-BÉNIN. Il les envoie en mission et leur lance le défi de ratisser large pour la présidentielle qui pointe à l'horizon. En prenant part à cette cérémonie, le Président Patrice TALON vient dérouter certaines indiscretions qui tentaient de faire croire qu'il ne portait pas dans son cœur les idéaux du MOELE-BÉNIN, mouvement ambitieux sur lequel il faudra désormais compter dans l'arène politique béninoise.



Politique

Échanges fraternels et de vérité entre Patrice TALON et les militants du PRD

Monsieur Patrice TALON a pris part ce samedi 6 février 2021 au Congrès extraordinaire du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) à son siège à Porto-Novo. Dans un langage empreint du franc parler qui lui est propre et qui n'est plus à présenter, Monsieur Patrice TALON, face à son grand frère, Adrien Houngbedji, président du parti et aux militants « tchoco-tchoco » venus nombreux l'accueillir, n'est pas allé par quatre chemins pour aborder ses relations avec le parti arc-en-ciel, devant un auditoire conquis : « Je suis un fidèle militant du PRD depuis ses premières heures. En raison de mes activités professionnelles de l'époque, j'ai toujours été un soutien politique discret mais de taille », clarifie-t-il d'entrée pour situer les uns et les autres sur ses affinités avec le parti arc-en-ciel. Sans complexe, il aborde le volet qui fâche : la réforme du

système partisan : « Les choix politiques ne sont pas toujours des choix de cœur, mais plutôt des choix de raison à un instant (...) Je viens tenir avec vous un discours franc, sincère et pas hypocrite parce que je considère que nous formons une famille et entre frères nous pouvons nous dire les vérités sans sourciller ». « C'est vrai, il est arrivé qu'il y ait eu des divergences d'opinions entre mon frère, le Président Adrien HOUBEDJII et moi, surtout en 2006. C'est inhérent aux rapports humains mais ça n'inhibe pas les sentiments forts qui nous lient. » Patrice TALON séduit, reconnaît et salue la capacité du Parti du Renouveau Démocratique à tenir face aux diverses transformations que requiert le nouveau paysage politique béninois, en des termes qui firent dresser les cheveux aux militants : « Malgré le lourd tribut payé par le PRD à l'issue des réformes politiques engagées il y a deux ans, le PRD est resté fidèle à son leader et est resté un parti solide, c'est ce que je considère comme un grand parti ». Et il poursuit : « Actuellement, le PRD n'a aucun représentant à l'Assemblée Nationale. C'est

historique, c'est une situation que nous les militants et soutiens de ce parti devront corriger pour les prochaines échéances qui nous attendent ». « Il est temps que le PRD ne soit plus un faiseur de roi, mais que le PRD soit aussi à la tête de ce pays, et présent dans toutes les instances de décisions et à tous les niveaux afin de s'affirmer comme un véritable grand ensemble... Je n'ai jamais eu de rancune envers le PRD, parce que je connais le potentiel et le riche parcours de ce parti et sa place sur l'échiquier politique national ». A n'en point douter, ce dialogue franc entre le PRD et Patrice TALON, son candidat pour la présidentielle d'avril 2021 confirme la dynamique engagée et augure de ce qu'assurément ce grand parti mettra tout en œuvre pour assurer une victoire certaine au soir du 11 avril 2021 parce que « Tchoco Tchoco, on doit gagner ! »



Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO>>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au non de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré ☐ parce qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir ☐ . Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'UP soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Tribune de Moukaram A.M. BADAROU

ARRÊTONS, PAS DE VIDE JURIDIQUE !!!



Le 11 avril 2021, se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, la septième élection présidentielle de l'ère du renouveau démocratique. Plus on s'approche de cette importante échéance, plus chaque chapelle et diverses personnalités donnent de la voie sauf que malheureusement ça va dans tous les sens et parfois, là où on s'y attend le moins. Si non, comment comprendre que certains parlent et facilement de vide juridique à propos du corps électoral convoqué pour le 11 avril 2021 conformément à la constitution révisée et au code électoral en lieu et place d'une date avant le 06 avril. Ils allèguent de ce qu'il aurait un vide juridique entre cette date du 06 avril

et le 23 mai, date à laquelle, le nouveau chef de l'Etat entre en fonction. Un vide juridique veut tout simplement dire, que légalement rien n'est prévu et que la période n'est pas couverte par un support légal. Dans le cas d'espèce, il n'en est rien sauf qu'à politiser ou à proliférer des incantations. En effet, l'article 157-3 de la constitution révisée et promulguée le 07 novembre 2019 par le Président de la République affirme : « Les dispositions nouvelles concernant l'élection et le mandat du Président de la République entrent en vigueur à l'occasion de l'élection du Président de la République en 2021. Le mandat du Président de la République en exercice s'achève à la date de prestation de serment

du Président de la République élu en 2021, à 00H... ». Aussi, l'article 131 du code électoral dispose : « Le Président de la République élu entre en fonction et prête serment le quatrième dimanche du mois de mai de l'année électorale. Le vice-président élu entre en fonction au même moment que le Président de la République élu. » Où est donc le vide juridique ? Pourquoi des lectures politiques en lieu et place d'une simple lecture de droit ? Pourquoi vouloir tromper les paisibles populations ? Pourquoi vouloir sacrifier la science sur l'autel des visés politiques et politiciens ? Surtout venant de la part des sachants, cela devient préoccupant. La science doit rester dans son couloir au risque de tomber dans un débat de caniveaux et d'y laisser des plumes en perdant une bonne partie de sa crédibilité. Jusqu'à preuve du contraire, on parle de vide, si rien n'est prévu à priori, c'est basic en droit. A vouloir dire le contraire, pour satisfaire des appétits politiques, est dangereux pour la science et pour la République.

Par ailleurs et dans le but de régler définitivement l'épineux et récurrent problème des coûts liés à l'organisation des élections dans notre pays, des dispositions idoines ont été prises dans la constitution révisée à travers des articles suivants :

- Article 153-1 : A titre d'élections générales, sont organisées dans une

même année électorale, les élections législatives et communales simultanément, puis l'élection du Président de la République. Seules les listes ayant recueilli un minimum de suffrages exprimés au plan national pour chacune des élections, sont admises à l'attribution des sièges.

Ce seuil est fixé par la loi ;

- Article 153-2 : Les élections couplées, législatives et communales, sont organisées le deuxième dimanche du mois de janvier de l'année électorale. Les députés élus à l'Assemblée nationale entrent en fonction et sont installés le deuxième dimanche du mois de février de l'année électorale. Les conseillers communaux élus entrent en fonction et sont installés entre le premier et le troisième dimanche du mois de février de l'année électorale ;

- Article 153-3 : L'élection du Président de la République est organisée le deuxième dimanche du mois d'avril de l'année électorale. Un second tour de scrutin est organisé, le cas échéant, le deuxième dimanche du mois de mai. En aucun cas, l'élection du Président de la République ne peut être organisée simultanément avec les élections législatives et les élections communales. Dans tous les cas, le Président de la République élu entre en fonction et prête serment le quatrième dimanche du mois de mai ;

- Article 157-1 : En vue de l'orga-

nisation des élections générales en 2026, le mandat des conseillers communaux élus en 2020, a pour terme, la date d'entrée en fonction des conseillers communaux élus en 2026 à 00 H.

- Article 157-2 : En vue de l'organisation des élections générales en 2026, le mandat des députés élus en 2023 a pour terme, la date d'entrée en fonction des députés élus en 2026 à 00 H

Les nouvelles dispositions régissant l'élection et le mandat des députés entrent en vigueur à l'occasion des élections législatives de 2023.

C'est pourtant clair, qu'il y'a là, une volonté manifeste de légiférer pour régler des problèmes que nous avons tous dénoncé en son temps. Qu'est ce qui se passe donc ? On ne peut s'amuser avec tout et force doit rester à la loi. La politique, ce n'est pas la gestion des vues d'esprit, des vagues vues d'esprit mais la gestion responsable des réalités. Il faut finir avec la paresse politique et épouser des ambitions pertinentes pour la construction de notre cher pays, le Bénin.

J'ai la conviction que Talon II s'impose au regard des multiples réalités aux plans socio-économique, politico-stratégique, culturel et cultuel. Le second mandat de Patrice Talon est nécessaire et utile pour le Bénin et pour les béninois.

Moukaram A.M. BADAROU

Bénin Women Alumni

Le Bénin, les USA et les Pays-Bas lancent le projet USBWAA



Le jeudi 4 février 2021, à eu lieu à l'INFOSEC de Cotonou le lancement du projet "Women Political Empowerment Project". Ce projet vise à impacter 770 femmes dans toutes les communes du Bénin notamment celles qui hésitent à s'engager en politique et celles qui y sont déjà. Aristide ABIDJO

Le jeudi 4 février 2021 à l'INFOSEC de Cotonou la cérémonie du lancement du projet "Women Political Empowerment Project" à eu lieu. Ceci sous la supervision de, Benin Women Alumni Association "

USBWAA". Cette cérémonie a connue la présence de plusieurs autorités comme, Madame la Vice Ambassadeur des USA près le Bénin, madame l'ambassadeur des Pays-Bas près le Bénin et la représentante du ministre des affaires sociales et de la microfinance madame Natacha Kpochan Razaki. Selon la vice Ambassadeur des USA près le Bénin, ce projet est né pour rehausser et rendre plus compétitive la femme sur le plan politique. Elle a fait allusion à l'autrice Nancy Pelosi, qui a écrit un livre très riche en

conseils et motivant à l'endroit de la femme. Ce livre a eu un impact dans la procédure de l'élaboration du projet. Elle exhorte les femmes à se lever pour agir afin d'avoir la noble responsabilité dans les grandes décisions. Elle a profité pour remercier les partenaires financiers et techniques. Pour l'ambassadeur des Pays-Bas près le Bénin, la femme est le pilier de toutes les circonstances dans ce monde. Sans la femme rien ne peut bouger. Les grands hommes de ce monde font allégeance à la femme pour être à l'aise. Alors il revient aux femmes de mener une profonde lutte pour être au sommet en retour. Esther DJOSSA, présidente de Bénin Women Alumni Association " USBWAA" explique que plusieurs associations sont à la base de l'initiative de ce projet. " Ce projet est né pour soutenir le gouvernement dans élan inlassable de lutte pour la valorisation de gente féminine. Car ce projet vise à impacter 770 femmes dans toutes les communes du Bénin notamment les femmes qui hésitent à s'engager en politique et celles qui y

sont déjà grâce à des sessions de formations sur les stratégies et la communication politique. " ajoute t-elle. Pour la représentante du ministre des affaires sociales et de la microfinance, madame Natacha KPOCHAN RAZAKI " Le gouvernement s'engage à mener une lutte pour l'épanouissement et la visibilité de la femme. Le gouvernement prévoit désormais un cota de 24 femmes au moins, lors de la révision de la constitution du 7 novembre 2019 selon l'article 40. Ce projet vise à outiller les femmes et à accroître leur leadership dans le domaine politique et participer au maintien de la paix à travers une gouvernance de qualité et axée sur les résultats. Tout en remerciant les partenaires et participants la représentante du ministre souhaite du courage à toutes les femmes et que vive le projet " USBWAA ". Encourager et soutenir les femmes est le leitmotivé du "projet USBWAA" a affirmé Esther DJOSSA, présidente de Benin Women Alumni Association. Notons que madame Annick Adjilé Agbibinoukoun est la coordinatrice du projet.



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

HAAc

RÉSULTATS de la présélection de l'appel à candidatures relatif à l'attribution des fréquences de 2020

REPUBLICAIN DU BÉNIN	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COMMUNICATION	
DÉCISION N°21-003/HAAC DU 29 JANVIER 2021	
PORTANT RÉSULTATS DE LA PROBLÉMATIQUE DES PROJETS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE MICRODISPONTEURS SONORES EN VILLES (APPÉLÉ À L'AMÉNAGEMENTURE HAAC)	
LA HAUTE AUTORITÉ DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COMMUNICATION,	
90) le Loi n°01/2012 du 1er décembre 2012 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°01/2019 du 03 novembre 2019;	
91) le Loi Organique d'Orientation et de suivi-type relative à la Haute Autorité de l'Aménagement et de la Communication, telle que modifiée par la Loi Organique n°02-01 du 02 avril 2018;	
92) le Loi d'Intérêt du jeu réglementaire social relative à la collectivisation économique en République du Bénin;	
93) le sur-décret du 01 mars 2010 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin;	
94) la décision d'attribution au titulaire sonopointement nominatif des mandats de la Haute Autorité de l'Aménagement et de la Communication pour la période 2017/2020 ;	
95) le décret d'attribution du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Kader Issoufou MARIOTTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Aménagement et de la Communication ;	
96) Proclamation officielle de la dernière mandature de la Haute Autorité de l'Aménagement et de la Communication le 10 juillet 2019 ;	

9a	Le rapport en date du 01 juillet 2003 portant présentation des projets d'radiotéléphonie et d'exploitation de radiotéléphonie sources privées au titre de l'ordre sera :			
DISPONIBILITÉ				
Article 4 ^e , lorsqu'il convient à l'heure des registrations d'ouverture et le déroulement des plus courtes dans le cadre de l'appel la constitution pour la protection des projets d'exploitation et d'exploitation de radiotéléphonie sources privées au titre de l'ordre sous les conditions ci-après :				
1. Radiotéléphonie sources privées commerciale				
N° PROJET	EXIGENCES	CONTACT	TYPE DE LA SOURCE	DATE D'EXPLOITATION
DÉPARTEMENT DU LORRAINE				
01	PROJET 01	01 01 01 01	PROJET 01	01/01/2004
02	PROJET 02	01 01 01 02	PROJET 02	01/01/2004
03	PROJET 03	01 01 01 03	PROJET 03	01/01/2004
04	PROJET 04	01 01 01 04	PROJET 04	01/01/2004
05	PROJET 05	01 01 01 05	PROJET 05	01/01/2004
06	PROJET 06	01 01 01 06	PROJET 06	01/01/2004
07	PROJET 07	01 01 01 07	PROJET 07	01/01/2004
08	PROJET 08	01 01 01 08	PROJET 08	01/01/2004
09	PROJET 09	01 01 01 09	PROJET 09	01/01/2004
10	PROJET 10	01 01 01 10	PROJET 10	01/01/2004
11	PROJET 11	01 01 01 11	PROJET 11	01/01/2004
12	PROJET 12	01 01 01 12	PROJET 12	01/01/2004
13	PROJET 13	01 01 01 13	PROJET 13	01/01/2004
14	PROJET 14	01 01 01 14	PROJET 14	01/01/2004
15	PROJET 15	01 01 01 15	PROJET 15	01/01/2004
16	PROJET 16	01 01 01 16	PROJET 16	01/01/2004
17	PROJET 17	01 01 01 17	PROJET 17	01/01/2004
18	PROJET 18	01 01 01 18	PROJET 18	01/01/2004
19	PROJET 19	01 01 01 19	PROJET 19	01/01/2004
20	PROJET 20	01 01 01 20	PROJET 20	01/01/2004
21	PROJET 21	01 01 01 21	PROJET 21	01/01/2004
22	PROJET 22	01 01 01 22	PROJET 22	01/01/2004
23	PROJET 23	01 01 01 23	PROJET 23	01/01/2004
24	PROJET 24	01 01 01 24	PROJET 24	01/01/2004
25	PROJET 25	01 01 01 25	PROJET 25	01/01/2004
26	PROJET 26	01 01 01 26	PROJET 26	01/01/2004
27	PROJET 27	01 01 01 27	PROJET 27	01/01/2004
28	PROJET 28	01 01 01 28	PROJET 28	01/01/2004
29	PROJET 29	01 01 01 29	PROJET 29	01/01/2004
30	PROJET 30	01 01 01 30	PROJET 30	01/01/2004
31	PROJET 31	01 01 01 31	PROJET 31	01/01/2004
32	PROJET 32	01 01 01 32	PROJET 32	01/01/2004
33	PROJET 33	01 01 01 33	PROJET 33	01/01/2004
34	PROJET 34	01 01 01 34	PROJET 34	01/01/2004
35	PROJET 35	01 01 01 35	PROJET 35	01/01/2004
36	PROJET 36	01 01 01 36	PROJET 36	01/01/2004
37	PROJET 37	01 01 01 37	PROJET 37	01/01/2004
38	PROJET 38	01 01 01 38	PROJET 38	01/01/2004
39	PROJET 39	01 01 01 39	PROJET 39	01/01/2004
40	PROJET 40	01 01 01 40	PROJET 40	01/01/2004
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE				
41	PROJET 41	01 01 02 01	PROJET 41	01/01/2004
42	PROJET 42	01 01 02 02	PROJET 42	01/01/2004
43	PROJET 43	01 01 02 03	PROJET 43	01/01/2004
44	PROJET 44	01 01 02 04	PROJET 44	01/01/2004
45	PROJET 45	01 01 02 05	PROJET 45	01/01/2004
46	PROJET 46	01 01 02 06	PROJET 46	01/01/2004
47	PROJET 47	01 01 02 07	PROJET 47	01/01/2004
48	PROJET 48	01 01 02 08	PROJET 48	01/01/2004
49	PROJET 49	01 01 02 09	PROJET 49	01/01/2004
50	PROJET 50	01 01 02 10	PROJET 50	01/01/2004
51	PROJET 51	01 01 02 11	PROJET 51	01/01/2004
52	PROJET 52	01 01 02 12	PROJET 52	01/01/2004
53	PROJET 53	01 01 02 13	PROJET 53	01/01/2004
54	PROJET 54	01 01 02 14	PROJET 54	01/01/2004
55	PROJET 55	01 01 02 15	PROJET 55	01/01/2004
56	PROJET 56	01 01 02 16	PROJET 56	01/01/2004
57	PROJET 57	01 01 02 17	PROJET 57	01/01/2004
58	PROJET 58	01 01 02 18	PROJET 58	01/01/2004
59	PROJET 59	01 01 02 19	PROJET 59	01/01/2004
60	PROJET 60	01 01 02 20	PROJET 60	01/01/2004
61	PROJET 61	01 01 02 21	PROJET 61	01/01/2004
62	PROJET 62	01 01 02 22	PROJET 62	01/01/2004
63	PROJET 63	01 01 02 23	PROJET 63	01/01/2004
64	PROJET 64	01 01 02 24	PROJET 64	01/01/2004
65	PROJET 65	01 01 02 25	PROJET 65	01/01/2004
66	PROJET 66	01 01 02 26	PROJET 66	01/01/2004
67	PROJET 67	01 01 02 27	PROJET 67	01/01/2004
68	PROJET 68	01 01 02 28	PROJET 68	01/01/2004
69	PROJET 69	01 01 02 29	PROJET 69	01/01/2004
70	PROJET 70	01 01 02 30	PROJET 70	01/01/2004
71	PROJET 71	01 01 02 31	PROJET 71	01/01/2004
72	PROJET 72	01 01 02 32	PROJET 72	01/01/2004
73	PROJET 73	01 01 02 33	PROJET 73	01/01/2004
74	PROJET 74	01 01 02 34	PROJET 74	01/01/2004
75	PROJET 75	01 01 02 35	PROJET 75	01/01/2004
76	PROJET 76	01 01 02 36	PROJET 76	01/01/2004
77	PROJET 77	01 01 02 37	PROJET 77	01/01/2004
78	PROJET 78	01 01 02 38	PROJET 78	01/01/2004
79	PROJET 79	01 01 02 39	PROJET 79	01/01/2004
80	PROJET 80	01 01 02 40	PROJET 80	01/01/2004
81	PROJET 81	01 01 02 41	PROJET 81	01/01/2004
82	PROJET 82	01 01 02 42	PROJET 82	01/01/2004
83	PROJET 83	01 01 02 43	PROJET 83	01/01/2004
84	PROJET 84	01 01 02 44	PROJET 84	01/01/2004
85	PROJET 85	01 01 02 45	PROJET 85	01/01/2004
86	PROJET 86	01 01 02 46	PROJET 86	01/01/2004
87	PROJET 87	01 01 02 47	PROJET 87	01/01/2004
88	PROJET 88	01 01 02 48	PROJET 88	01/01/2004
89	PROJET 89	01 01 02 49	PROJET 89	01/01/2004
90	PROJET 90	01 01 02 50	PROJET 90	01/01/2004
91	PROJET 91	01 01 02 51	PROJET 91	01/01/2004
92	PROJET 92	01 01 02 52	PROJET 92	01/01/2004
93	PROJET 93	01 01 02 53	PROJET 93	01/01/2004
94	PROJET 94	01 01 02 54	PROJET 94	01/01/2004
95	PROJET 95	01 01 02 55	PROJET 95	01/01/2004
96	PROJET 96	01 01 02 56	PROJET 96	01/01/2004
97	PROJET 97	01 01 02 57	PROJET 97	01/01/2004
98	PROJET 98	01 01 02 58	PROJET 98	01/01/2004
99	PROJET 99	01 01 02 59	PROJET 99	01/01/2004
100	PROJET 100	01 01 02 60	PROJET 100	01/01/2004
DÉPARTEMENT DES PYRENNÉES-ATLANTIQUES				
101	PROJET 101	01 01 03 01	PROJET 101	01/01/2004
102	PROJET 102	01 01 03 02	PROJET 102	01/01/2004
103	PROJET 103	01 01 03 03	PROJET 103	01/01/2004
104	PROJET 104	01 01 03 04	PROJET 104	01/01/2004
105	PROJET 105	01 01 03 05	PROJET 105	01/01/2004
106	PROJET 106	01 01 03 06	PROJET 106	01/01/2004
107	PROJET 107	01 01 03 07	PROJET 107	01/01/2004
108	PROJET 108	01 01 03 08	PROJET 108	01/01/2004
109	PROJET 109	01 01 03 09	PROJET 109	01/01/2004
110	PROJET 110	01 01 03 10	PROJET 110	01/01/2004
111	PROJET 111	01 01 03 11	PROJET 111	01/01/2004
112	PROJET 112	01 01 03 12	PROJET 112	01/01/2004
113	PROJET 113	01 01 03 13	PROJET 113	01/01/2004
114	PROJET 114	01 01 03 14	PROJET 114	01/01/2004
115	PROJET 115	01 01 03 15	PROJET 115	01/01/2004
116	PROJET 116	01 01 03 16	PROJET 116	01/01/2004
117	PROJET 117	01 01 03 17	PROJET 117	01/01/2004
118	PROJET 118	01 01 03 18	PROJET 118	01/01/2004
119	PROJET 119	01 01 03 19	PROJET 119	01/01/2004
120	PROJET 120	01 01 03 20	PROJET 120	01/01/2004
121	PROJET 121	01 01 03 21	PROJET 121	01/01/2004
122	PROJET 122	01 01 03 22	PROJET 122	01/01/2004
123	PROJET 123	01 01 03 23	PROJET 123	01/01/2004
124	PROJET 124	01 01 03 24	PROJET 124	01/01/2004
125	PROJET 125	01 01 03 25	PROJET 125	01/01/2004
126	PROJET 126	01 01 03 26	PROJET 126	01/01/2004
127	PROJET 127	01 01 03 27	PROJET 127	01/01/2004
128	PROJET 128	01 01 03 28	PROJET 128	01/01/2004
129	PROJET 129	01 01 03 29	PROJET 129	01/01/2004
130	PROJET 130	01 01 03 30	PROJET 130	01/01/2004
131	PROJET 131	01 01 03 31	PROJET 131	01/01/2004
132	PROJET 132	01 01 03 32	PROJET 132	01/01/2004
133	PROJET 133	01 01 03 33	PROJET 133	01/01/2004
134	PROJET 134	01 01 03 34	PROJET 134	01/01/2004
135	PROJET 135	01 01 03 35	PROJET 135	01/01/2004
136	PROJET 136	01 01 03 36	PROJET 136	01/01/2004
137	PROJET 137	01 01 03 37	PROJET 137	01/01/2004
138	PROJET 138	01 01 03 38	PROJET 138	01/01/2004
139	PROJET 139	01 01 03 39	PROJET 139	01/01/2004
140	PROJET 140	01 01 03 40	PROJET 140	01/01/2004
141	PROJET 141	01 01 03 41	PROJET 141	01/01/2004
142	PROJET 142	01 01 03 42	PROJET 142	01/01/2004
143	PROJET 143	01 01 03 43	PROJET 143	01/01/2004
144	PROJET 144	01 01 03 44	PROJET 144	01/01/2004
145	PROJET 145	01 01 03 45	PROJET 145	01/01/2004
146	PROJET 146	01 01 03 46	PROJET 146	01/01/2004
147	PROJET 147	01 01 03 47	PROJET 147	01/01/2004
148	PROJET 148	01 01 03 48	PROJET 148	01/01/2004
149	PROJET 149	01 01 03 49	PROJET 149	01/01/2004
150	PROJET 150	01 01 03 50	PROJET 150	01/01/2004
151	PROJET 151	01 01 03 51	PROJET 151	01/01/2004
152	PROJET 152	01 01 03 52	PROJET 152	01/01/2004
153	PROJET 153	01 01 03 53	PROJET 153	01/01/2004
154	PROJET 154	01 01 03 54	PROJET 154	01/01/2004
155	PROJET 155	01 01 03 55	PROJET 155	01/01/2004
156	PROJET 156	01 01 03 56	PROJET 156	01/01/2004
157	PROJET 157	01 01 03 57	PROJET 157	01/01/2004
158	PROJET 158	01 01 03 58	PROJET 158	01/01/2004
159	PROJET 159	01 01 03 59	PROJET 159	01/01/2004
160	PROJET 160	01 01 03 60	PROJET 160	01/01/2004
161	PROJET 161	01 01 03 61	PROJET 161	01/01/2004
162	PROJET 162	01 01 03 62	PROJET 162	01/01/2004
163	PROJET 163	01 01 03 63	PROJET 163	01/01/2004
164	PROJET 164	01 01 03 64	PROJET 164	01/01/2004
165	PROJET 165	01 01 03 65	PROJET 165	01/01/2004
166	PROJET 166	01 01 03 66	PROJET 166	01/01/2004
167	PROJET 167	01 01 03 67	PROJET 167	01/01/2004
168	PROJET 168	01 01 03 68	PROJET 168	01/01/2004
169	PROJET 169	01 01 03 69	PROJET 169	01/01/2004
170	PROJET 170	01 01 03 70	PROJET 170	01/01/2004
171	PROJET 171	01 01 03 71	PROJET 171	01/01/2004
172	PROJET 172	01 01 03 72	PROJET 172	01/01/2004
173	PROJET 173	01 01 03 73	PROJET 173	01/01/2004
174	PROJET 174	01 01 03 74	PROJET 174	01/01/2004
175	PROJET 175	01 01 03 75	PROJET 175	01/01/2004
176	PROJET 176	01 01 03 76	PROJET 176	01/01/2004
177	PROJET 177	01 01 03 77	PROJET 177	01/01/2004
178				

N°	DÉSIGNATION DU SITE	INVENTAIRE DES RISQUES		STRATÉGIE DE GESTION
		PROBABILITÉ DE PÉRIL	IMPACT DE LA PERTURBATION	
11	ALIMENTATION EN EAU	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
12	Énergie (Production et distribution)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
13	Assainissement	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
14	Assainissement (eaux usées)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
15	Assainissement (eaux pluviales)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
16	Assainissement (eaux de surface)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
17	Assainissement (eaux souterraines)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
18	Gaz naturel	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
19	Énergie électrique	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
20	Assainissement (eaux usées)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
21	Assainissement (eaux pluviales)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
22	Assainissement (eaux de surface)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
23	Assainissement (eaux souterraines)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
24	Organisation et/ou Fonctionnement des Produits Techniques (ex : C.A du Personnel)	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter
EXPOSURE AUX RISQUES				
25	Assainissement	0,1 à 0,5 %/an	0,1 à 0,5 %/an	Éviter

INFORMATIONS DE LA PLATEFORME				
N°	Description (long) de la Plateforme	URL de la Plateforme	La Plateforme est:	Statut de la Plateforme
10	Assurance Santé - Assurance maladie et Accès aux soins	www.santebienpublic.com	La Plateforme est: Assurance maladie et Accès aux soins	Assurance maladie et Accès aux soins
11	ASSURANCE SOCIALE	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
12	Assurance sociale - Régime général d'assurance maladie et d'assurance-chômage	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
13	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
14	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
15	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
16	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
17	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
18	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
19	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT				
20	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
21	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
22	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
23	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
24	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
25	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
26	Assurance sociale - Régime des rentes du Québec (RRQ)	www.msp.gouv.ca	La Plateforme est: Assurance sociale	Assurance sociale
INFORMATIONS SUR LES COLLECTIVITÉS				
27	Gouvernement du Québec - Gouvernement provincial	www.gouv.qc.ca	La Plateforme est: Gouvernement provincial	Gouvernement provincial
28	Gouvernement du Québec - Gouvernement provincial	www.gouv.qc.ca	La Plateforme est: Gouvernement provincial	Gouvernement provincial
29	Gouvernement du Québec - Gouvernement provincial	www.gouv.qc.ca	La Plateforme est: Gouvernement provincial	Gouvernement provincial

Communiqué HAAC



Cotonou, le 02 FEV 2021

Le Président

COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC)

N°Q.014-21/HAAC/PT/CTNTC/CLC/SG/SGA/SCS.-

En application des dispositions de la Loi n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et de celles de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin, la HAAC a lancé le 11 décembre 2020, un appel à candidatures pour l'attribution de fréquences aux promoteurs de radiodiffusions sonores privées.

A l'issue de la phase de présélection de la procédure, la plénière des Conseillers a pris la Décision N°21-003/HAAC du 20 janvier 2021 portant résultats de la présélection des projets d'installation et d'exploitation de radiodiffusions sonores privées (Appel à candidatures de 2020).

Ladite décision peut être consultée sur le site internet de la HAAC : www.haac.bj ou retirée au Secrétariat Administratif, à l'annexe de la HAAC.

Les promoteurs dont les projets ont été présélectionnés sont invités, conformément à la décision sus citée, à acquérir les cahiers des charges à partir du lundi 1^{er} février 2021. Ils pourront les retirer à la Direction Administrative et Financière (au Siège de la HAAC) ou dans les Antennes Régionales contre présentation d'une quittance après paiement d'une somme non remboursable de :

- Trois cent cinquante mille (350.000) francs CFA pour les radiodiffusions sonores privées commerciales ;
- Trois cent mille (300.000) francs CFA pour les radiodiffusions sonores privées non commerciales ;

sur les comptes :

- N°46618 intitulé « Produits des services intermédiaires des recettes » à la Direction Générale du Trésor ;
- N°3 903 125 047 intitulé « Produits des services intermédiaires des recettes » au niveau des départements, près des receveurs des finances ;
- N°3 903 025 047 intitulé « Produits des services intermédiaires des recettes » au niveau des communes, près des receveurs-percepteurs.

La référence du versement est intitulée : "ACHAT CAHIERS DES CHARGES 2020/HAAC".

Les dossiers de sélection doivent impérativement être déposés sous pli fermé portant dans l'angle supérieur gauche la mention :

« CANDIDATURE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE RADIODIFFUSION SONORE PRIVEE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE », au plus tard le lundi 15 février 2021 à 17H00 contre récépissé, au Secrétariat Administratif, à l'annexe de la HAAC sise à Guinkomey, Immeuble D'OLIVEIRA ou dans les Antennes Régionales de la HAAC.

Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

Le Président,

Rémi Prosper MORETTI



Technologie

Le rôle crucial du découpage du réseau dans la réalisation du plein potentiel de la 5G



Avec la combinaison de la 5G et du découpage du réseau, les CSP peuvent offrir de nouveaux services, tels que la réalité augmentée (RA), la réalité virtuelle (VR) et l'automatisation en temps réel, avec des performances garanties pour le segment de marché des entreprises et du haut débit mobile (MBB). Ce faisant, l'accès à de nouvelles sources potentielles de revenus et des moyens améliorés pour soutenir leurs clients s'ouvriront. Découpage 5G RAN pour des services de niveau supérieur

À l'ère de la numérisation de l'industrie, des solutions efficaces sont nécessaires pour traiter simultanément les services qui nécessitent une bande passante élevée et des services à faible latence ou à ultra-fiabilité. Ces nouveaux services auront des exigences de performance différentes / uniques caractérisées par les accords de niveau de service (SLA). Les CSP ont besoin de la capacité de garantir le respect des SLA tout en créant de bout en bout s'étendant sur le réseau d'accès radio (RAN), le réseau central et le réseau de transport. La capacité de surveiller et de contrôler les performances dans le RAN est la partie vitale et c'est là que la solution de découpage 5G RAN entre en jeu. La solution de découpage 5G RAN permet l'observabilité sensible aux tranches, le partitionnement dynamique des ressources radio à un niveau de 1 ms, la qualité de service et la fonctionnalité d'orchestration des tranches. De cette façon, les fournisseurs de services peuvent fournir des tranches 5G

basées sur le SLA pour stimuler l'innovation dans la fabrication intelligente, la santé, les jeux en ligne et d'autres cas d'utilisation émergents des entreprises et de MBB. Le découpage RAN s'appuie sur les investissements existants dans le réseau 5G et sécurise l'allocation efficace des ressources radio limitées pour faciliter la création de services de niveau supérieur tout en garantissant le respect des SLA. Le découpage RAN raccourcira considérablement le délai de mise sur le marché et améliorera le coût total de possession des fournisseurs de services de communication lorsqu'ils offriront les nouveaux services. En offrant les nouveaux services, les CSP se concentreront initialement sur la réalité augmentée (RA), la réalité virtuelle (VR), les jeux sur le cloud et d'autres cas d'utilisation basés sur MBB dans le segment du marché grand public. À mesure que le découpage du réseau de bout en bout mûrit, les cas d'utilisation continueront de croître en nombre et en complexité. Les exemples dans les secteurs verticaux de l'entreprise incluent déjà la surveillance intelligente, l'automatisation en temps réel et l'exploitation à distance. Un fort intérêt a été observé pour les tranches sur mesure pour le secteur des services financiers dans certains pays d'Asie. Avec l'augmentation du nombre de tranches, créées pour divers cas d'utilisation, la complexité augmentera également. Cette complexité accrue exigerait une orchestration et une automatisation

de bout en bout des tranches pour effectuer la gestion du cycle de vie des tranches. L'orchestration des tranches RAN fait partie de l'orchestration des tranches de bout en bout, permettant l'automatisation des tâches de gestion du cycle de vie des tranches telles que l'approvisionnement, l'activation, la supervision et l'assurance de service. La solution de découpage Ericsson RAN permet aux fournisseurs de services d'offrir une gestion différenciée des nouveaux services avec une qualité de service et une gestion des ressources radio respectives pour le respect des SLA. De plus, notre solution est suffisamment évolutive et flexible pour prendre en charge un nombre croissant de cas d'utilisation de découpage avec une mise sur le marché plus rapide. La solution de découpage du réseau Ericsson offre la possibilité de monétiser l'investissement 5G des CSP et d'ouvrir la porte à de nouvelles sources de revenus provenant du segment entreprise et MBB. L'objectif est d'obtenir une orchestration dynamique complète du découpage de bout en bout avec une automatisation optimale. Pour plus d'informations sur ce sujet, laissez notre dernier article dans lequel nous discutons de l'importance du découpage RAN pour tenir la promesse de la 5G.

(Par Zoran Lazarevic, directeur de la technologie chez Ericsson Moyen-Orient et Afrique)

L'ère numérique a le potentiel de transformer l'industrie et la société, et avec l'introduction de la 5G dans le monde entier, d'innombrables nouveaux modèles commerciaux sont devenus une possibilité. La technologie et les services de nouvelle génération s'accompagnent de défis uniques en matière de connectivité et de performances. Ainsi, les fournisseurs de services de communication (CSP) ont besoin de technologies efficaces et flexibles pour répondre aux demandes de ces nouveaux services. C'est là qu'intervient le découpage du réseau (network slicing)- offrant la capacité de mettre en œuvre de nouveaux modèles commerciaux dans un large éventail de secteurs. Cette solution permet aux opérateurs de segmenter le réseau pour prendre en charge des services particuliers et de déployer plusieurs réseaux logiques pour différents types de services sur une infrastructure commune

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Tournoi Seal Of Hope U17 :

Cefes(Espoir sport) soulève dame coupe (Charles Titigoueti satisfait de l'organisation)



Démarré le 23 janvier dernier à Houedonou, l'édition 2021 du Tournoi Seal Of Hope U17 a connu son épilogue le samedi 6 février sur les installations du terrain synthétique de l'Université d'Abomey - Calavi. Une finale remportée par Espoir Sports / CeFes (4-0) face à Légion FC de Kindonou.

Emballer par le jeu produit par les jeunes joueurs de ce tournoi depuis le coup d'envoi, le public sportif de la commune d'Abomey Calavi a eu droit à une belle opposition entre les deux finalistes. Démarré sous les chapeaux de roues, et sans round d'observation les deux équipes ont mis le pieds sur l'accélérateur en tentant de vite prendre le dessus sur son adversaire. Plus réaliste que les joueurs de Légion FC de Kindonou, les poulains du coach Médard

trouvent rapidement le chemin des filets grâce à Alavo Kevin (meilleur buteur et joueur), et double buteur sur cette rencontre. 3 buts à 0 c'est sur ce score que le juge central renvoie les deux équipes à la pause. Du retour des vestiaires, Légion FC de Kindonou tente de revenir dans la partie mais c'était sans compter avec la discipline tactique mis en place par le coach de Espoir Sports (Cefes). Sans grande surprise, c'est Espoir Sport /Cefes qui trouve pour une quatrième fois le chemin des filets en anéantissant les efforts de Légion FC. Heureux de voir le travail qui se fait par les promoteurs de tournoi.



Charles Titigoueti, président de la Ligue Atlantique de football a exprimé toutes sa satisfaction à l'endroit du comité d'organisation dudit tournoi avant de d'effectuer cette promesse :

« Nous devons répéter ce genre de tournoi. Car vous aviez vu vous-même combien c'était intéressante l'affiche de la finale. » Quand au promoteur du tournoi, il a remercié les différentes équipes pour le beau spectacle. Puisqu'on attend souvent des buts lors d'une affiche, on a été servi. Je voudrais rappeler à chacun des joueurs que le travail doit continuer. On arrive avec meilleur projet pour vous, lors de la prochaine édition d'ici quelque mois. Penser positif, respirer positif et vous verrez que tout est possible à tel conflu. Rappelons que les différentes équipes qui ont pris part à ce tournoi sont repartis avec des lots de consolation.

Les différents résultats du tournoi

-Espoir Sports / CeFes 3 # 0 Expérience

-Légion 3#0 Héritiers

-Héritiers 1#4 Espoir Sports / CeFes

-Expérience 0#3 Légion

- Héritiers 0#1 Expérience

- Légion 0#0 Espoir Sports / CeFes

Classements

1er - Espoir Sports/ CeFes 7 points + 6

2e - Légion 6 points + 7

3e - Expérience 1 point -5

4e - Héritiers FC 0 point -7

Tableau des buteurs

-Kévin (Espoir / Sports) 6 buts

- Derrick (Légion) 3 buts

- Merchrist (Légion) 3 buts

F.A.

Sport / Football Championnat national de Ligue Pro : Les résultats de la 3 ème Journée

Zone A

PANTHÈRES # DYNAMIQUE: 2-0
RÉAL SP # DYNAMO (P): 3-2

BÉKÉ # BUFFLES: 2-1
TANEKAS # TAKUNNIN: 0-2

Zone B

TONNERRE # DYNAMO (A): 2-1



ESAE # DAMISSA: 2-1
ESPOIR # HODIO: 0-0
DADJÈ # ÉNERGIE: 2-3

Zone C

REQUINS # ADJIDJA: 0-0
SOLEIL # AS POLICE: 0-0
ÉTERNEL # JAC: 2-0

UPI-ONM # AS COTONOU: 1-3

Zone D



DRAGONS # AYÉMA FC:

1-1
JSP # ASOS: 1-2
AO # USS KRAKÉ: 0-1
ASVO-Djeffa Fc (Reporté au lundi 08 Février 2021)

F.A.



Sport / Football Classement provisoire du Championnat national de la Ligue pro 3ème journée

Zone A

1er BÉKÉ 6pts + 4

2ème PANTHÈRES 6 pts + 4

3ème BUFFLES 4 pts + 2

4ème DYNAMO DE PARAKOU

4 pts 0

5ème REAL DE PARAKOU 4 pts 0

6ème TANÉKA 3 pts -1

7ème TAKUNNIN FC 3 pts - 3

8ème DYNAMIQUE FC 2 pts - 2

4 Pts + 0

9ème CAVALIERS pt - 1

7ème DYNAMO ABOMEY 3 Pts + 1

Zone B

1er ÉNERGIE 6 Pts + 1

2ème ESAE 6 Pts + 1

3ème HODIO 5 Pts + 1

4ème DAMISSA 4 Pts + 1

5ème TONNERRE 4 Pt - 1

6ème ESPOIR DE SAVALOU

CAF

Ahmad Ahmad reprend son poste



Le Président

A TOUTES LES ASSOCIATIONS NATIONALES MEMBRES
DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Le Caire, le 31 janvier 2021

Réponse de service du Président élue de la CAF

Chers Présidents, Secrétaires Généraux,

C'est avec plaisir que je vous exprime, à travers cette correspondance, ma gratitude et mes sincères remerciements pour votre collaboration et le soutien que vous m'avez témoigné durant ces mois où j'ai eu la charge d'assurer l'intérim à la présidence de notre confédération en remplacement du Président Ahmad AHMAD alors empêché.

Comme vous le savez, Monsieur Ahmad AHMAD est, en vertu de l'ordonnance rendue ce 29 janvier 2021 par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, revenu en capacité d'exercer ses fonctions de Président de la CAF.

Sur cette base et en conformité avec les Statuts de notre Confédération, le Président Ahmad AHMAD reprend effectivement son poste à compter de ce jour.

Continuant à servir le football aux côtés du Président en ma qualité de 2^e Vice-Président, je vous invite à persévérer dans notre engagement commun de hisser le football africain au plus haut niveau.

Veuillez agréer, Messieurs, Messieurs, chers amis, mes sincères salutations sportives et ma parfaite considération.

Constant Djibril Sélimoni
2^e Vice-Président de la CAF

Zone C

1er REQUINS 7 Pts + 3

2ème ADJIDJA FC 7 Pts + 3

3ème AS COTONOU 5 Pts + 2

4ème ASPAC 4 Pts + 2

5ème AS POLICE 3 Pts + 0

6ème ÉTERNEL FC 3 Pt - 1

7ème SOLEIL FC 2 PT + 0

8ème UPI OMN 0 Pt - 4

9ème JAC 0 Pt - 5

Zone D

1er USS KRAKÉ 7 Pts + 3

2ème DRAGONS FC 5 Pts + 3

3ème AYÉMA 5 Pts + 2

4ème ASOS 5 Pts + 1

5ème ASVO 2 Pts + 0

6ème AVRANKOU O. 2 Pts - 1

7ème DJEFFA FC 1 Pt - 2

8ème JSP 0 Pt - 6

Romuald Wadagni

« Le Bénin n'est plus un petit joueur »



Il est l'un des cadets du gouvernement, mais occupe une place centrale dans le dispositif de Patrice Talon depuis le début de son mandat. Cinq ans après avoir pris les commandes de l'économie béninoise, Romuald Wadagni dresse un bilan de son action avec le sentiment du devoir accompli. Il paraît infatigable. À 44 ans, le ministre béninois de l'Économie, des Finances et des Programmes de dénationalisation est sur tous les fronts. Depuis cinq ans, c'est Romuald Wadagni qui tient les cordons de la bourse. C'est lui qui a été l'un des principaux artisans de la restructuration de la dette du Bénin. Lui aussi qui court les marchés internationaux en quête de financements pour alimenter l'ambitieuse politique d'investissements lancée tous azimuts dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement. Et le double choc de la crise liée au Covid-19 et de la fermeture des frontières par le Nigeria n'aura pas été le moindre des obstacles à franchir. Sa dernière « victoire », il en est fier, est d'être parvenu à boucler une importante opération de levée de fonds sur les marchés financiers internationaux. Au terme d'après négociations, le Bénin a en effet émis des eurobonds, le 12 janvier, pour la seconde fois depuis le début du mandat de Patrice Talon. Deux eurobonds totalisent ainsi 1 milliard d'euros : le premier de 700 millions d'euros, sur sept ans, avec un taux de 4,875 % ; le second de 300 millions d'euros, sur trente et un ans, avec un taux

de 6,875 %. C'est le signe que les banques internationales ont fait confiance au pays. Et même s'il a fallu au jeune ministre se montrer convaincant auprès de celles qui doutaient de la capacité du pays à lever des fonds à plus de trente ans, le carnet d'ordres a été de 3 milliards d'euros. À l'approche de la fin du mandat du président béninois, et alors que Patrice Talon s'apprête à briguer un second mandat, Romuald Wadagni dresse le bilan. Jeune Afrique : Vous terminez dans quelques mois un « mandat » de cinq années à la tête du ministère des Finances et de l'Économie. De quoi êtes-vous le plus fier ? Romuald Wadagni : Avoir l'opportunité de travailler aux côtés du président Patrice Talon à la mise en place et à l'exécution d'un programme ambitieux qui assainit et prépare le Bénin pour le futur. Ce programme contient une batterie de réformes et d'investissements structurants pour l'ensemble des secteurs d'activité, particulièrement l'économie et les finances, et vise à mettre le pays sur les rails du développement, en nous fournissant les conditions d'une croissance durable et inclusive. Ces réformes ont transformé le Bénin et l'ont hissé au rang des pays avec lesquels il faut désormais compter en Afrique. C'est la fierté de tout un peuple. L'année 2020 aura été une « annus horribilis »... Combien de temps faudra-t-il au Bénin pour retrouver les – bonnes – tendances observées auparavant ? C'est vrai que 2020 a été difficile pour le monde entier. Elle a toutefois aussi permis au pays de montrer sa résilience.

Sur le plan des réformes, le rythme n'a pas du tout baissé. Dès 2016, nous avons lancé un certain nombre d'investissements dans le domaine du numérique pour nous permettre de numériser et d'améliorer la collecte de nos recettes. Ces réformes ont porté leurs fruits. Malgré les conditions difficiles, le Bénin est parvenu à dépasser les prévisions de recettes intérieures réalisées avant la crise. Nous affichons un taux de croissance positif, le deuxième meilleur en Afrique subsaharienne. Et dès cette année, nous retrouverons le sentier de la forte croissance qui était le nôtre avant la crise. Pour faire face au Covid, le FMI a débloqué par deux fois des enveloppes d'urgence (125 millions de dollars en mai, puis 177 millions le 21 décembre). Mais c'est aussi, pour partie, de la dette en plus... Comme vous le savez, des institutions comme le FMI sont très attentives à l'incidence de leurs financements sur les niveaux d'endettement des pays. Ceux que nous avons obtenus des partenaires au développement, notamment le FMI et la Banque mondiale, ont eu un impact assez marginal sur notre niveau d'endettement, qui demeure en dessous de la norme communautaire de 70 %. Craignez-vous un impact sur le niveau de confiance des investisseurs à l'égard du Bénin ? Bien au contraire, plusieurs raisons militent en faveur d'un très bon niveau de confiance de ces derniers envers notre pays. La première, c'est la qualité de notre stratégie de riposte face à la crise du Covid-19. La deuxième, c'est le respect des engagements du Bénin vis-à-vis de ces investisseurs. Malgré le contexte, le pays a honoré l'ensemble de ses échéances de dettes pour l'année 2020. Autre fait remarquable : au cours de cette période, l'agence S&P a maintenu notre note B+ avec « perspective stable », alors que plusieurs pays du continent ont vu la leur dégradée. L'inflation, cependant, est repartie en hausse (3 %). Cela n'annule-t-il pas le maintien d'une croissance positive de 2 % pour 2020 ? Non, car nous parlons ici d'une croissance réelle. C'est-à-dire de la croissance résiduelle après abstraction des effets de l'inflation. C'est celle-là qui est positive. Il faut aussi saluer les efforts des autorités de la zone pour contenir l'inflation, comparativement à d'autres pays africains dont les taux d'inflation sont nettement plus élevés et peuvent parfois atteindre les deux chiffres. Vous envisagez une croissance de 6 % en 2021. N'est-ce pas un peu optimiste ? Non, pas du tout. D'abord, il y a un effet de rattrapage ou de reprise. L'économie était sur un sentier de croissance de 7 % avant la crise. La sortie de cette période difficile correspond généralement, toutes choses égales par ailleurs, à un rebond. Ensuite, l'année 2021 connaîtra l'arrivée à maturité de plusieurs grandes réformes, notamment dans le secteur agricole. De même, les grands projets d'investisse-

ment qui avaient enregistré un ralentissement en raison de la pandémie ont tous repris, avec des effets induits sur l'économie. Enfin, certains grands projets devraient démarrer cette année. D'autres ont déjà débuté en 2020 et devraient connaître un renforcement de leurs activités en 2021. C'est le cas de la firme britannique Blue Skies (agroalimentaire). Dans ces conditions, la prévision de 6 % ne nous paraît pas du tout optimiste. Même dans l'hypothèse où la crise sanitaire perdurerait durant toute l'année 2021, ce taux nous paraît réalisable. Le budget vient d'être adopté, en hausse de 285 milliards de F CFA [434,5 millions d'euros], pour atteindre 2 452 milliards [environ 3,74 milliards d'euros] en 2021. Vous l'avez défendu devant les parlementaires en mettant notamment en avant l'augmentation des dépenses sociales. Quelle est la part accordée à ces mesures ? Le budget fait face au double défi de la résilience de notre économie et de sa relance après les chocs endogènes et exogènes subis. Globalement, le tissu social collectif sera renforcé en 2021 avec un volet de crédits qui s'établit à plus de 350 milliards pour les dépenses sociales prioritaires et un autre à plus de 760 milliards pour celles à sensibilité sociale. Les plus importantes sont la couverture intégrale des programmes de gratuité dans le secteur scolaire, la délivrance d'actes de naissance à plus de 2 millions de Béninois, l'accélération du plan d'accès universel à l'eau pour tous d'ici à 2021 », l'introduction d'un nouveau programme d'insertion dans l'emploi destiné à donner aux jeunes les aptitudes nécessaires pour voler de leurs propres ailes ou les compétences requises pour se faire recruter après deux années d'immersion en entreprise. Et, enfin, les subventions et autres appuis financiers aux ménages. À tout cela, s'ajoutent les mesures de soutien décrétées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Le Bénin est passé dans les pays à revenu intermédiaire [dont le PIB supérieur de 1250 dollars par habitant]. Mais cela signifie-t-il que les inégalités ont reculé ? L'augmentation du PIB du Bénin et son nouveau classement parmi les pays à revenu intermédiaire ne sont que le couronnement des actions de l'État depuis 2016 pour diversifier l'économie et créer plus de richesse. Sans cela, on ne peut rien partager. Toutefois, l'État reste préoccupé par la question du partage équitable de la richesse créée. Les prévisions de dépenses sociales prioritaires ont toujours été systématiquement dépassées. L'État met également en œuvre des programmes sociaux d'envergure, dont le projet Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), qui cible les personnes pauvres et extrêmement pauvres et propose de nombreux services (microfinance, formation, assurance maladie, retraite...).

Matthieu Millecamps

SI J’ÉTAIS MEMBRE DE L’OPPOSITION, J’OPTERAIS POUR MADOUGOU (UNE TRIBUNE DE CONSTANTIN AMOUSSOU)

A vingt-quatre (24) heures de la clôture du dépôt des dossiers pour la présidentielle du 11 avril prochain, l’opposition, en conclave, tente de dégager le binôme de candidats à même de tenir valablement dans la compétition, voire mettre en déroute le champion de la mouvance, le Chef de l’État sortant_Patrice TALON_dont la récente tournée à travers le pays témoigne étonnamment d’une plus que satisfaisante adhésion de l’opinion. Une pas si étonnante adhésion cependant pour un bon observateur, sachant qu’à l’éprouvant *»serrage de ceinture»* et aux difficultés politiques induites par la réforme, à pas de charge, du système partisan, succède déjà le temps des moissons marqué par une économie résiliente à divers chocs, l’érrection de nombreuses infrastructures socio-communautaires, et la modernisation de l’espace politique, avec en prime, l’émergence en cours d’une classe politique nouvelle, surgi de la cendre écumante de l’ancienne, et ayant en avant-garde, les quadragénaires.

Mieux que ce qui reste des FCBE, le parti *LES DÉMOCRATES* se positionne comme un pôle alternatif, et l’appartenance de l’ancien président de la République, le Dr Boni YAYI à cette formation, semble en garantir la crédibilité aux yeux d’une bonne partie de l’opinion.

Dans la flopée d’ambitions qui se manifestent, l’une des candidates à l’investiture de ce parti, Mme Reckya MADOUGOU, a de tels atouts que si j’étais demeuré à l’opposition, que si j’en étais membre à ce jour, j’aurais opté, sans ambages, pour son choix, nettement plus coté, à mes yeux, que toutes autres candidatures de l’opposition.

I-LES RAISONS POLITIQUES, SOCIO-CULTURELLES ET ÉCONOMIQUES QUI FONDERAIENT CE CHOIX*

Commençons par les raisons politiques.

A-LES RAISONS POLITIQUES

Premièrement, Mme MADOUGOU, à la différence de toutes les autres figures de l’opposition, a déjà offert, au détour de son récent ouvrage

que j’ai eu l’occasion de lire, et même de présenter, les pré-mices d’un projet politique qui s’articule autour de l’Humain, et est bien loin d’être une fixation sur ou contre la personne du président de la République en exercice.

De ce point de vue, sa candidature devrait permettre un enrichissant débat d’idées, en lieu et place d’invectives entre concurrents ayant des antécédents interpersonnels fâcheux et irréversibles.

En deuxième lieu, Mme MADOUGOU a des relations fraternelles, cordiales et conviviales avec presque tous les autres candidats à la candidature au sein du parti, et avec toutes les figures marquantes, associées, peu ou prou, à l’opposition à savoir: Éric HOUNDETE, Joël AÏVO, Moïse KÉRÉKOU...(pour les candidats à la candidature); les anciens présidents de la République Nicéphore SOGLO, Boni YAYI; les anciens présidents de la Cour Constitutionnelle Robert DOSSOU et Théodore HOLO; les anciens ministres Lionel ZINSOU, Komi KOUTCHÉ; l’ancien maire de Cotonou, Léhady SOGLO, et même le président encore en exercice de la Cour Suprême, M.Ousmane BATOKO, parent et admirateur affiché de sa filleule.

Cela a l’avantage, si elle était désignée, de maintenir l’harmonie au sein des têtes fortes du parti; ce qui n’est pas garanti avec une candidature moins consensuelle.

Enfin, troisième raison et pas la moindre, Reckya MADOUGOU ne s’est jamais ostensiblement affichée contre le parrainage, et il lui serait plus loisible qu’aux pourfendeurs de cette réforme, de solliciter et d’obtenir le soutien des élus qui ont le pouvoir d’offrir ce précieux Césame.

B-LES RAISONS SOCIOCULTURELLES ET ÉCONOMIQUES

Plusieurs autres raisons d’inspiration socio-culturelle et économique singulariseront une éventuelle candidature de Mme MADOUGOU.

Premièrement, sa candidature pourrait battre en brèche quelques solides arguments qui faisaient, jusqu’ici, la force du duo TALON-TALATA.

-En effet, tandis que le choix d’une femme comme colis-

tière bonifiait le ticket du Chef de l’État sortant et battait déjà sur papier, avant course, le duo mâle contesté DJIMBA-HOUNKPE des FCBE, en portant Reckya MADOUGOU, candidate à la présidence, *LES DÉMOCRATES* auront eu le mérite de placer une femme, de surcroit une jeune femme débordant d’énergie et d’expériences, en pole-position.

Deuxièmement, originaire de la partie septentrionale du pays et issue d’ascendants d’origines Haoussa, Bariba, Dendi et Nago, Mme MADOUGOU, qui parle au moins cinq (05) langues nationales, apparaît comme une synthèse en miniature de la diversité culturelle et ethnique de notre pays; ce qui pourrait rendre la partie ardue pour Mme TALATA et son coéquipier dans certaines régions du pays.

-De religion musulmane, Mme MADOUGOU pourrait aussi, subrepticement, se positionner avantageusement auprès de cette communauté présente partout dans le pays, dans une proportion non négligeable.

-Jeune et brillante, Mme MADOUGOU présente aussi les atouts d’une candidate nationale, par son imprégnation sociale en milieu fon et apparenté au sud du pays; ayant grandi à Cotonou; et pourrait donc être d’un grand appui pour son coéquipier qui, probablement, au nom de l’équilibre régional, principe non affirmé mais lisible à travers tous les binômes, semble devoir être de la partie méridionale du pays.

Sur le plan économique, son choix assumé du libéralisme à visage humain semble ne plus avoir besoin de preuve; car celle est la motivation de son engagement au Bénin et dans d’autres pays d’Afrique, en faveur de l’inclusion financière des couches défavorisées.

Et du moins, les résultats obtenus sous sa tutelle au ministère de micro-finances rendent encore de nombreuses femmes béninoises de tous horizons nostalgiques de sa méthode et engagées à l’accompagner dans ses ambitions politiques.

II-UNE CANDIDATURE DE RÉCONCILIATION ET D’OUVERTURE

Outre les qualités ci-devant énumérées, Mme MADOUGOU pourrait bien se positionner aussi comme la candidate de la réconciliation de la classe

politique et sa présidence, éventuelle, comme un chapitre d’ouverture de notre pays sur l’Afrique et le monde.

On pourrait ainsi parler d’une renaissance diplomatique, avec le renforcement du partenariat Sud-Sud et un positionnement offensif du Bénin dans le monde et les instances internationales.

A-UNE CANDIDATURE DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Outre ses liens cordiaux avec les figures de proue de l’opposition relevées plus haut, Mme MADOUGOU aura eu le mérite de ne pas créer l’impasse dans ses rapports avec le pouvoir.

Ainsi, et même si elle a quelquefois haussé le ton, et s’est illustrée en désaccord avec des choix et des actes du gouvernement, elle semble avoir vite pris la mesure de sa responsabilité historique, et depuis, apparaît comme une personne au-dessus de la mêlée.

Ainsi, après les figures de l’opposition venues nombreuses à son lancement à Cotonou, l’infuent ministre de l’Économie encore en exercice, Romuald WADAGNI, un des proches du Chef de l’État, était assis en bonne place, au nombre de ses invités de marque à l’étape de Lomé.

Cela pourrait se lire comme le signe d’une disposition à échanger entre toutes les parties, mutuellement, en vue de construire le pays ensemble. Il existe donc une passerelle ouverte, à travers sa candidature, pour le dialogue appelé de tous les vœux, en vue de la réconciliation des fils et filles du Bénin.

B-UNE CANDIDATURE D’OUVERTURE SUR L’AFRIQUE ET LE MONDE

Femme de réseau, Reckya MADOUGOU est en contact avec les sommets du pouvoir dans presque tous les pays d’Afrique de l’Ouest, quelques autres pays influents d’Afrique; et jouit d’une grande considération auprès des partenaires techniques et financiers européens et américains qui accompagnent notre pays.

Cela est dû à ses compétences, son leadership, son dynamisme, et le dernier, mais pas le moindre: son intégrité.

Car jamais, dans ses nombreuses et différentes fonctions, avant, pendant et après, son nom n’aura été associé à

aucun scandale, aucune casse-role.

Il se dégage de l’ensemble de ses atouts que quelle que soit l’issue du scrutin, présidente ou candidate malheureuse, Mme MADOUGOU pourrait s’atteler au devoir de réconcilier les Béninois, de tous bords; et cerise sur le gâteau, mettre sa passion de l’humain, de l’inclusion, de même que ses relations en Afrique et dans le monde au service de notre pays.

CONCLUSION

Je n’oublie pas que je suis de la mouvance et qu’à ce titre, il ne m’appartenait pas d’indiquer à l’opposition que j’ai quittée depuis environ un an le portrait-robot du candidat qu’il lui faut. Mais je me suis senti au devoir de témoigner envers une dame que j’ai connue, aimée□, détestée□, combattue, et que j’aime encore mieux aujourd’hui qu’hier, pour son constant engagement_ parfois incompris_ pour le meilleur de l’humain; pour l’intensité du BIEN qui nous a divisés un jour, et ré-unis le surlendemain. Je n’ignore pas qu’elle a des défauts. Le premier d’entre ces défauts est justement ceci:

TROP BELLE POUR NOUS DIRIGER

Au nom de ce défaut, on l’a combattue au moyen de préjugés machistes articulés avec autorité.

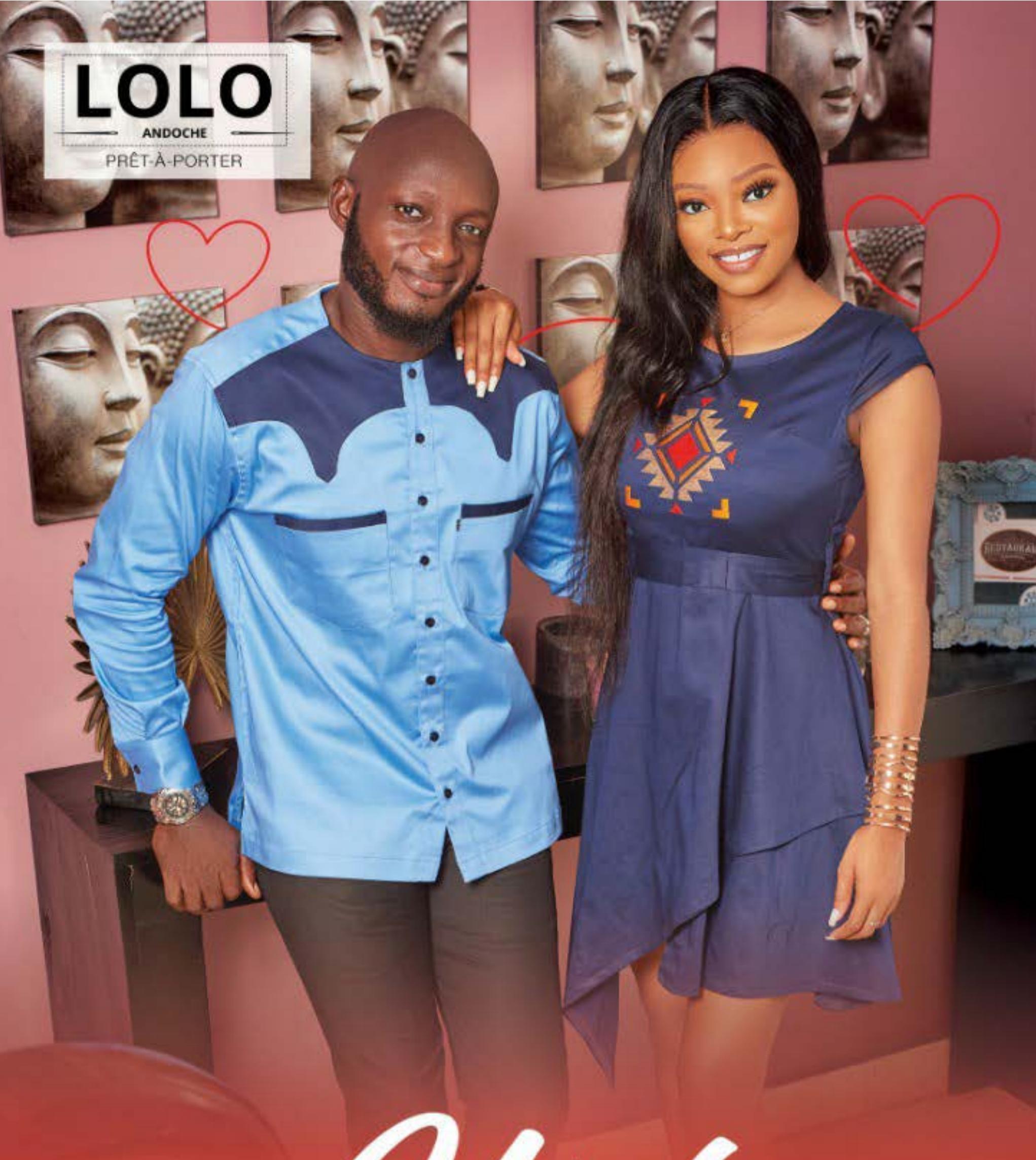
Son deuxième défaut, mis en circonstance: *PAS ASSEZ SOUMISE POUR OBTENIR LES PARRAINAGES*.

Mais les députés et maires qui ont le pouvoir d’offrir les parrainages assurent et persistent que seuls les projets des candidats; et aucun autre critère ne peut déterminer leur choix.

LES DÉMOCRATES pourraient mieux avoir à faire de tester les députés en requérant le parrainage au profit d’une candidate qui ne l’a jamais réprouvé que d’opter pour des candidats, seize (16) parrains en poche, qui arrivent et crient: CUEILLEZ-MOI, MES SIEURS! J’AI SEIZE (16) PARRAINS!

Car avoir des parrains, ce qui est une caution, ne saurait jamais remplacer un projet, une vision.

SI J’ÉTAIS MEMBRE DE L’OPPOSITION, J’OPTERAIS POUR MADOUGOU.



LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik 2.1

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com